



# Le conformateur Peyry

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'une branche de l'Académie Nationale de Paris, France, pour coupe de vêtements est ouverte à la Nouvelle-Orléans, 2001 avenue St-Charles, à la direction de Monsieur F. Guérin, le grand couturier de cette ville.

C'est une institution dont la Nouvelle-Orléans ait besoin, c'est l'Académie de Coupe de Vêtements pour hommes, femmes et enfants. Le grand succès que nous avons obtenu avec les académiciens dans les premières villes d'Europe et d'Amérique, nous donneront un égal succès à la Nouvelle-Orléans, attendu qu'un état de ce genre sera le seul en cette ville.

Chaque individu qui désirent étudier cet Art, si utile, indispensable, ne seront plus forcés d'aller à l'étranger apprendre des méthodes anciennes et surannées.

"Conformateur Peyry" est le système du vingtième siècle; ce qu'il faut aux tailleurs pour hommes et pour femmes, listes en robes et aux dames qui désirent confectionner elles-mêmes leurs vêtements.

Le système est expliqué par un livre recommandé. Les données sont données à première vue en comprenant les explications et un peu de pratique les rendront de cet art de la coupe. Des diplômes seront donnés aux élèves qui auront suivi un cours complet.

On fait une déduction de \$1000 à chacun des lecteurs de l'ABELLE qui se présenteront au quai en venant par un coupon de l'ABELLE.

Les personnes ne pouvant se rendre à l'Académie apprendront par correspondance.

Tous renseignements, s'adresser par lettre à l'inventeur, Peyry, Post Office Box 570, ou en personne à l'Académie, avenue St-Charles, N. O. Lne.

Les représentants sont demandés pour l'Amérique et l'Europe.

## CHEMINS DE FER.

Destination	Départ	Arrivée
NEW YORK	8:15 am	8:40 am
Baton Rouge et Woodville	7:00 am	7:15 pm
Fishberg express	8:15 pm	8:45 pm
MEMPHIS EXPRESS	8:15 am	8:40 am
Baton Rouge et Woodville	7:00 am	7:15 pm
Fishberg express	8:15 pm	8:45 pm
MEMPHIS EXPRESS	8:15 am	8:40 am

**60 YEARS' EXPERIENCE**

## PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS

Scientific American

NEW YORK

Destination	Départ	Arrivée
MEMPHIS EXPRESS	8:15 am	8:40 am
Baton Rouge et Woodville	7:00 am	7:15 pm
Fishberg express	8:15 pm	8:45 pm
MEMPHIS EXPRESS	8:15 am	8:40 am
Baton Rouge et Woodville	7:00 am	7:15 pm
Fishberg express	8:15 pm	8:45 pm
MEMPHIS EXPRESS	8:15 am	8:40 am

Destination	Départ	Arrivée
NEW ORLEANS FORT JACKSON AND GRAND ISLE	8:00 am	8:30 am
Alger	7:35 pm	8:00 pm
Alger	8:55 am	9:30 am
Alger	9:55 am	10:30 am
Alger	6:40 pm	7:15 pm

Destination	Départ	Arrivée
LOUISIANIAN SOUTHERN RAILWAY	8:00 am	8:30 am
Alger	7:35 pm	8:00 pm
Alger	8:55 am	9:30 am
Alger	9:55 am	10:30 am
Alger	6:40 pm	7:15 pm

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,051 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,052 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,053 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,054 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,055 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,056 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### VENTES A L'ENCAIN

## Solomon Reinach

ANNONCES JUDICIAIRES

Une moitié indivise du titre, de la part et de l'intérêt dans la propriété située 1539 et 1541 rue Nord Robertson.

Successeur de Margaret Truvel, femme de William F. Truvel.

PAR SOLOMON REINACH, Notaire. MEUBLED, le 21 août 1907, à midi, à la Nouvelle-Orléans, dans le District de la Paroisse d'Orléans, Division B.

### ANNONCES JUDICIAIRES

**Première Cour de Cité de La Nouvelle-Orléans** - No 30,784 - En vertu d'un writ de Certi Facias à moi adressé par l'Hon. W. H. De Vaux, juge de la Première Cour de Cité de La Nouvelle-Orléans, Div. A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Soir du Samedi, le 10 août 1907, à 11 heures a. m., de la propriété d'après décrite à savoir: Un cheval - Blanc dans un lot de deux autres animaux de bât dans un lot de deux autres animaux de bât. Conditions de vente: Le plus offrant l'emporte. W. M. J. BRADY, Notaire.

### ANNONCES JUDICIAIRES

**Première Cour de Cité de La Nouvelle-Orléans** - No 30,785 - En vertu d'un writ de Certi Facias à moi adressé par l'Hon. W. H. De Vaux, juge de la Première Cour de Cité de La Nouvelle-Orléans, Div. A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Soir du Samedi, le 10 août 1907, à 11 heures a. m., de la propriété d'après décrite à savoir: Deux animaux électriques pour plantation de 110 volts de la Western Electric Co. Conditions de vente: Le plus offrant l'emporte. W. M. J. BRADY, Notaire.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,057 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,058 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,059 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,060 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,061 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### AVIS DE SUCCESIONS

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS** - No 28,062 - Div. D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (le cas échéant) en vertu desquelles ils prétendent avoir un droit sur les biens de la succession. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.

### CHARTER

## STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this fifth day of October, in the year of our Lord, one thousand nine hundred and seven, the undersigned, J. G. KUSTIS, Mayor of the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing copy of the Charter of the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING COMPANY, as amended, is a true and correct copy of the original and as the same is on file in my office.

(Signed) J. G. KUSTIS, Mayor.

### CHARTER

## STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS

Be it known that on the fourth day of September, in the year of our Lord, one thousand nine hundred and seven, the undersigned, J. G. KUSTIS, Mayor of the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing copy of the Charter of the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING COMPANY, as amended, is a true and correct copy of the original and as the same is on file in my office.

(Signed) J. G. KUSTIS, Mayor.

### CHARTER

## STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS

Be it known that on the fourth day of September, in the year of our Lord, one thousand nine hundred and seven, the undersigned, J. G. KUSTIS, Mayor of the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing copy of the Charter of the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING COMPANY, as amended, is a true and correct copy of the original and as the same is on file in my office.

(Signed) J. G. KUSTIS, Mayor.

### CHARTER

## STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS

Be it known that on the fourth day of September, in the year of our Lord, one thousand nine hundred and seven, the undersigned, J. G. KUSTIS, Mayor of the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing copy of the Charter of the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING COMPANY, as amended, is a true and correct copy of the original and as the same is on file in my office.

(Signed) J. G. KUSTIS, Mayor.

### CHARTER

## STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS

Be it known that on the fourth day of September, in the year of our Lord, one thousand nine hundred and seven, the undersigned, J. G. KUSTIS, Mayor of the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing copy of the Charter of the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING COMPANY, as amended, is a true and correct copy of the original and as the same is on file in my office.

(Signed) J. G. KUSTIS, Mayor.

### CHARTER

## STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS

Be it known that on the fourth day of September, in the year of our Lord, one thousand nine hundred and seven, the undersigned, J. G. KUSTIS, Mayor of the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing copy of the Charter of the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING COMPANY, as amended, is a true and correct copy of the original and as the same is on file in my office.

(Signed) J. G. KUSTIS, Mayor.

### CHARTER

## STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS

Be it known that on the fourth day of September, in the year of our Lord, one thousand nine hundred and seven, the undersigned, J. G. KUSTIS, Mayor of the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing copy of the Charter of the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING COMPANY, as amended, is a true and correct copy of the original and as the same is on file in my office.

(Signed) J. G. KUSTIS, Mayor.

### CHARTER

## STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS

Be it known that on the fourth day of September, in the year of our Lord, one thousand nine hundred and seven, the undersigned, J. G. KUSTIS, Mayor of the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing copy of the Charter of the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING COMPANY, as amended, is a true and correct copy of the original and as the same is on file in my office.

(Signed) J. G. KUSTIS, Mayor.

### CHARTER

## STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS

Be it known that on the fourth day of September, in the year of our Lord, one thousand nine hundred and seven, the undersigned, J. G. KUSTIS, Mayor of the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing copy of the Charter of the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING COMPANY, as amended, is a true and correct copy of the original and as the same is on file in my office.

(Signed) J. G. KUSTIS, Mayor.

## SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

### DESCENDEZ AU

# HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

## PRIX MODERES.

# Blowing Rock GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge, 4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés.

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

# GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. C.